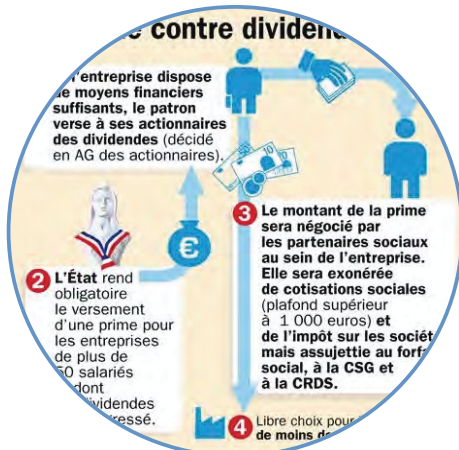


LA PRIME "DIVIDENDES"

Accord signé



On a demandé, on a négocié,
on a gagné.

On prend !

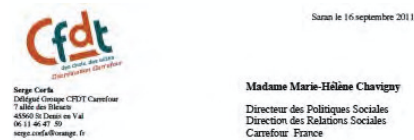
Un dividende exceptionnel !

Le 14 octobre nous avons rendez-vous avec la DRH du groupe France pour négocier "la prime de partage de la valeur ajoutée". Une seule réunion était prévue.

La CFDT a été la seule organisation syndicale à réclamer cette négociation (FO a réagit après coup comme il le reconnaît voir plus loin).

Sans la démonstration de la CFDT que nous entrions dans le cadre de cette loi les salariés Carrefour n'auraient rien obtenu. Un courrier de la CFDT a permis que le processus de négociation se déclenche.

En démontrant qu'en versant à ces actionnaires un dividende exceptionnel suite à la scission de DIA, Carrefour avait obligation de négocier nous avons obtenu une prime pour les salariés



Objet: Prime de partage des profits

Madame la Directrice des Politiques sociales,

L'article premier de la loi de finance rectificative de la sécurité sociale institue une prime de partage des profits au bénéfice des salariés. Cette loi est parue au Journal Officiel du 29 juillet 2011.

Cette mesure est applicable sous certaines conditions dont :

- Effectif habituel de plus de 50 salariés
- Avoir versé à leurs associés des dividendes dont le montant par action/part sociale est en hausse par rapport à la moyenne des deux exercices précédents
- Dans un groupe, dès lors que l'entreprise dominante remplit la seconde condition, toutes ses filiales (françaises) sont concernées par l'obligation de verser une prime.

La loi prévoit une obligation de négocier et la possibilité de mettre en place un accord de groupe. L'accord s'applique sur les dividendes versés à partir du 1er janvier 2011 au titre du dernier exercice clos. La négociation doit intervenir dans les trois mois suivant la décision de l'assemblée générale de distribuer les dividendes. En 2011, un délai supplémentaire est accordé, les négociations devant être terminées avant le 31 octobre.

Pour la CFDT la société Carrefour France est concernée par cette loi par son effectif, sa structure et le versement d'un dividende exceptionnel à ses actionnaires, décision prise lors de l'assemblée générale du 21 juin 2011

Nous vous demandons donc, conformément à la loi précitée de provoquer une négociation au niveau de Carrefour France afin de définir les modalités et le montant d'une prime de partage des profits au bénéfice des salariés.

En attente de votre réponse, nous vous prions, Madame la Directrice des Politiques sociales, d'agréer nos salutations distinguées.

Pour la Confédération CFDT

Serge CORFA

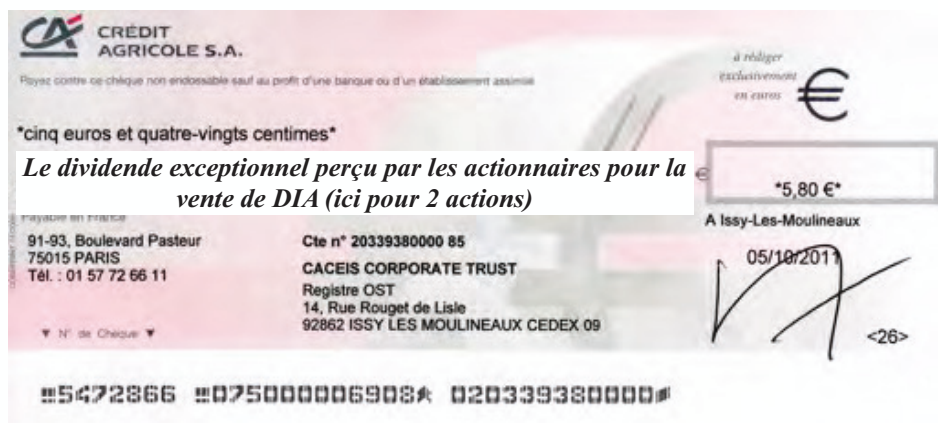
Serge Corfa

Délégation CFDT
groupe:

Serge Corfa
(DSN Groupe),
Bruno Moutry
(DS CSIF Mondeville),
Thierry Babot
(DSC Sogara),
Frédéric Celles
(DS LCM Crepy en Valois)



Nous aurions préféré que les salariés de DIA reste Carrefour et ne pas toucher cette prime mais malgré la mobilisation des salariés lors de l'assemblée générale le 21 juin la scission a eu lieu et les actionnaires ont empêché les deniers de Judas.



Ambiance

Drôle de réunion où la CGT annonce qu'elle refuse de négocier cette prime et dans le même temps critique, par voie de presse, son faible montant.

Rire silencieux quand FO s'apercevant de son oubli réclame après coup une négociation et peu loquace ne négocie pas et n'avance aucune proposition.

Il est vrai que toutes les organisations syndicales, CFDT comprise, se sont élevés contre le projet de loi du gouvernement qui devait permettre un meilleur partage des profits entre actionnaires et salariés.

Quand nos actionnaires se mettent dans la poche des millions d'euros de dividende devons nous laisser faire ?

Quand le gouvernement taxe les régimes de prévoyance et de mutuelle obligeant à des augmentations de cotisations avons nous le droit de demander quelques sous pour payer !

La loi voté, les négociations devaient avoir lieu.

Effectivement le cadeau du gouvernement à fait pschitt mais 150 euros net c'est toujours bon à prendre quand il suffit de réclamer et d'aller à la négo!

Négociation

La CFDT demande le maximum promis par Monsieur Sarkozy 1200 euros + une distribution d'actions gratuites (qui ne tente rien, n'a rien).

La direction propose de verser 100 euros brut (92 euros net) avec la paye de décembre

Au regard de ce qui se négocie actuellement dans les entreprises la CFDT sait que la moyenne des primes distribuées est très basse. On est très loin des promesses politiques.

La CFDT réaliste propose 200 euros net pour tous avec la paye du mois de novembre (versement 1er décembre) et une distribution d'action gratuites (5 actions soit 85 euros sont possibles techniquement (il faut une décision de l'AG des actionnaires pour plus)

La direction met fin à la négociation et propose, à prendre ou à laisser:

- 150 euros brut (138 euros net) avec la paye du mois de novembre

- si personne ne signe la direction reste sur une proposition de 100 euros brut



Quelques chiffres à garder en mémoire

La participation aux bénéfices 2010 (versée en 2011) c'est 137 800 salariés pour 53 millions d'euros soit 1053 euros en moyenne

Carrefour c'est 679 336 000 actions chacune rapporte un dividende chaque année (Bernard Arnault et ses amis en possèdent 14,06%)

Les dividendes 2010 distribuées aux actionnaires en 2011 c'est 1,08 euros soit 733 millions

La session de Dia a rapporté aux actionnaires 2,90 euros par action soit 1 970 millions

Mr Lars Olofson est assuré de toucher 500 000 euros de retraite par an au bout de trois années à son poste (soit 1er janvier 2012)

L'inflation 2011 est actuellement à 2,2%

La participation et l'intéressement qui seront versés en 2012 au titre de l'année 2010 risquent d'être très faible vu les résultats économiques Carrefour

La crise que traverse Carrefour depuis 3 ans est due à la crise mondiale consécutive aux errements de nos banques et actionnaires et surtout à nos dirigeants et notre actionnaire principale mais en aucun cas de la faute du travail du personnel Carrefour.

En fin de la réunion la CFDT propose à la direction que ces 150 euros soit net, à cette condition nous signons l'accord.

Une réponse positive a été donnée.

Au final c'est 150 euros net (162 euros brut) qui seront versés avec la paie de novembre (versé le 1er décembre) aux salariés présents en 2010 ayant 3 mois d'ancienneté.

128 000 salariés en seront les bénéficiaires pour un montant de 19,2 millions d'euros .

Conclusion

Nous avons signé cet accord le 26 octobre 2011 (ainsi que toutes les organisations syndicales sauf... la CGT).

La CFDT prend cet argent que nous n'attendions pas. Nous n'avons eu besoin d'aucune action que celle d'aller réclamer cette prime.

Pour les hypermarchés ces 150 euros nets s'ajoutent aux 200 euros nets obtenus par notre action d'avril 2011.

Nous sommes très loin des promesses du président de la République (1200 euros) tout en étant dans la moyenne des primes qui sont actuellement distribuées dans certaines entreprises.

Effectif concernés

Il y avait 153 000 salariés concernés par cette prime car présents dans l'entreprise en 2010

Sur ces 153 000 salariés potentiels seuls 128 000 salariés Carrefour ont 3 mois d'ancienneté en 2010 (conditions mises par l'accord).

Attention les salariés embauchés en 2011 ne sont pas concernés par cette prime.

Et DIA ?

Les salariés de DIA salariés Carrefour en 2010 ne bénéficieront pas de la prime dividende.

Carrefour considère que les salariés de ED/DIA ne font pas partie de l'entreprise vue la scission survenue en juin 2011, ils n'ont pas été licenciés donc ils doivent voir avec leur nouvel employeur ???

Un raisonnement juridique plutôt "tiré par les cheveux".

Nos collègues délégués CFDT de Ed/DIA auront à voir s'ils vont en justice sur ce point où si leur nouvel employeur (...) leur donne cette prime .

Rendons à César...

Si plusieurs des négociations actuelles sont issues de l'accord NAO du 13 avril 2011 une négociation non prévue a été obtenue par la CFDT "la prime de partage de la valeur ajoutée". Cette loi date du 28 juillet 2011.

Dés le 16 septembre la CFDT demande officiellement une réunion de négociation. Ce courrier officiel fait suite aux tergiversations de la direction prétextant l'absence d'augmentation de dividende (en oubliant au passage le dividende exceptionnel de DIA). Suite à cette mise en demeure la direction accepte cette négociation et une réunion a lieu le 14 octobre.

Cette ouverture de négociation a donné lieu à une manipulation amusante.

Après l'acceptation de négocier de la direction, les salariés voient fleurir sur les panneaux d'affichage de FO un courrier réclamant cette négociation. Ce courrier est en date du 15 juillet et les sections FO se prévalent de l'antériorité de leurs demandes nous accusant de plagiat.

Sauf que ce courrier n'apparaît sur leur site et sur les panneaux des sections FO qu'en septembre. Personne n'a entendu parler de ce courrier avant l'action de la CFDT.

Ce courrier du 15 juillet fait référence à une loi en date du 28 juillet (ils voyagent dans le temps!!) et l'intitulé de la prime est exactement celui pris dans le courrier de la CFDT alors que son véritable intitulé est "prime de partage sur la valeur ajoutée". Le 28 septembre la direction France nous confirme que nous sommes la seule organisation syndicale demanderesse de négociations.

Nous apprenons, suite aux investigations d'un journaliste* qui a questionné la fédération FO, qu'il s'agit d'une erreur de date !!!!

"Bonjour Monsieur, comme vous l'avez relevé à juste titre, je vous confirme que ce courrier est postérieur à la date de promulgation (problème informatique de copier/coller qui a échappé à notre vigilance). Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre action et à nos publications."

<http://www.carrefourcombatpourelaliberte.fr/2011/10/carrefour-prime-sarkozy>

Vous avez dit bizarre !!! Le ridicule ne tue pas ... heureusement.